

sement au moyen du système de collecte des redevances. Il leur permettra également d'empêcher les concurrents d'imiter leurs variétés. J'espère qu'il poussera les petites entreprises de semences qui ne l'ont pas encore fait à mettre sur pied un programme.

Le projet de loi permettra également aux petites entreprises de mieux faire concurrence aux grandes lorsqu'elles mettent au point des variétés intéressantes. Enfin, à cause de la possibilité de toucher des redevances, il va favoriser la diversification des variétés mises à la disposition des agriculteurs.

Je rappelle à la Chambre les dangers bien connus qui guettent une agriculture qui repose sur un trop petit nombre de variétés. Si tous les agriculteurs cultivent les mêmes variétés, leur récolte est évidemment vulnérable aux catastrophes écologiques du fait d'un manque de résistance commun aux maladies, aux insectes ou aux intempéries.

Il est important que les agriculteurs cultivent des variétés différentes sur le plan génétique. Cela réduit la possibilité que toutes les récoltes soient détruites.

Dans le cadre du présent débat sur la protection des obtentions végétales, je veux rappeler à tous les députés que le Canada possède un bon système stable pour la création de nouvelles variétés végétales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Un élément de ce système sert à protéger et à conserver les composantes génétiques des végétaux sous la forme de semences et de plants en croissance. Cette très importante responsabilité incombe en partie au ministère fédéral de l'Agriculture qui possède une banque de ressources génétiques, qu'on appelle le Service de ressources phylogénétiques, à la Ferme expérimentale centrale à Ottawa. Cette banque contient quelque 90 000 espèces de semences. Les échantillons de semences proviennent non seulement du Canada, mais de toutes les régions du monde.

Ce service de ressources coordonne au Canada la collecte, la classification et la conservation du matériel phylogénétique. Il conserve du matériel provenant de l'étranger, mais aussi d'anciennes variétés qui ne sont plus cultivées au Canada. Toutes ces espèces sont conservées avec soin. En procédant ainsi, nous ne perdons pas des ressources génétiques qui pourraient s'avérer très utiles plus tard. Elles pourront peut-être servir à améliorer les diverses variétés végétales, ce qui serait très avantageux pour notre industrie agro-alimentaire, nos producteurs et l'ensemble du pays.

La Ferme expérimentale d'Agriculture Canada située à Smithfield, en Ontario, effectue des travaux parallèles. À Smithfield, pour préserver les variétés génétiques, on

Obtentions végétales—Loi

cultive une très grande variété de pommiers et d'autres arbres ainsi que des arbrisseaux. Agriculture Canada tente actuellement d'améliorer sa banque de ressources génétiques, notamment en embauchant de nouveaux employés. Son principal but est d'offrir en tout temps au Canada la plus vaste gamme possible de composantes génétiques des végétaux. En renforçant les opérations de la banque de gènes, nous pourrions davantage assumer nos responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale sur le plan du prélèvement et de la préservation des ressources phylogénétiques.

Je veux rappeler un commentaire fait plus tôt par le député d'Algoma (M. Foster) sur la question du prélèvement régional du matériel génétique au Canada. J'ai appris que la direction de la recherche d'Agriculture Canada n'a pas moins de 24 établissements dans tout le Canada qui s'occupent d'obtentions végétales. Quelque 129 spécialistes s'intéressent de près aux obtentions végétales ou à des programmes connexes. Les établissements et les obtenteurs ont des collections de matériel génétique dont ils se servent comme outils pour créer de nouvelles lignées ou variétés. Ces vastes ressources génétiques sont continuellement alimentées en matériel végétal amélioré qui est confié au centre phylogénétique approprié à Ottawa. S'il s'agit d'un clone, il est conservé à Smithfield.

La Loi sur les stations agronomiques sera modifiée sous peu pour assurer la conservation au Canada de tout le germoplasme y compris le germoplasme végétal, animal et microbien.

Je veux prendre un moment pour répondre à certains points soulevés plus tôt au cours du débat par le député de Mackenzie (M. Althouse). Il a parlé de l'obscurantisme du moyen-âge et exprimé quelques craintes au sujet de cette façon de traiter la propriété intellectuelle. Il a même laissé entendre que toute cette approche était erronée pour tout le monde civilisé. Je me demande dans quelle période d'obscurantisme le député passe son temps. Dans quelle décennie prend-t-il son déjeuner? Dans quelle époque se livre-t-il à ses réflexions?

• (1640)

Je veux simplement lui suggérer tout doucement et avec tout le respect que j'ai pour un collègue chevronné, qu'il devrait songer entrer dans l'ère moderne, en amenant son parti à sa suite. Je veux dire le monde de la recherche moderne, avancée, le monde de la concurrence internationale, auquel aucun de nous ne peut se soustraire. C'est un monde pour les Canadiens progressistes, tournés vers l'avenir, qui désirent être maîtres de leur propre destinée, pour les chercheurs qui veulent